



## DOSSIER DE PRESSE

### Vers la ville durable et solidaire

#### Réunion informelle des ministres du Développement urbain

25 novembre 2008  
Palais du Pharo – Marseille

# SOMMAIRE

## Vers la ville durable et solidaire

### PRESENTATION GENERALE

### CHARTE DE LEIPZIG SUR LA VILLE EUROPEENNE DURABLE

### VERS UN REFERENTIEL DE LA VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE

(Intervention de Carlos Alberto Richa, maire de Curitiba – Brésil)

- Une politique exemplaire
- Curitiba : un cas d'école

### LA DIMENSION URBAINE DANS LA POLITIQUE DE COHESION

### LES OUTILS DE FINANCEMENT

- Dispositif « Jessica »
- Perspectives pour l'Union pour la Méditerranée

### TROIS THEMES ILLUSTRATIFS DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VILLE DURABLE

- Atelier « formes urbaines et lutte contre le changement climatique »
- Atelier « ville et quartiers en difficulté »
- Atelier « mobilité urbaine »

### ANNEXES

- CV de Mme Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville
- CV de Mme Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville
- CV de M. Hubert Falco, secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire
- CV de Mme Danuta Hübner, Commissaire européen à la politique régionale
- CV de M. Carlos Alberto Richa, maire de Curitiba (Brésil)
- Trombinoscope
- Programme des 3 jours

# PRESENTATION GENERALE

La rencontre des ministres du Logement, des ministres du Développement urbain, et des ministres de l'Aménagement du territoire et de la Politique de cohésion, s'articule autour d'une thématique transversale aux compétences de ces ministères : la recherche d'une approche intégrée en faveur de villes et territoires européens durables et solidaires.

Les fils directeurs des travaux sont :

- l'accès au logement,
- la cohésion sociale et territoriale,
- le développement durable dans toutes ses composantes,
- les mutations territoriales liées au changement climatique

Cette manifestation est organisée en **trois séquences** :

## **L'après-midi du 24 novembre réunit les ministres du Logement, sur le thème de « l'accès au logement des personnes en difficulté ».**

Les échanges portent sur les législations nationales existant en la matière, mais aussi sur l'impact des politiques communautaires sur les politiques nationales d'accès au logement. Sur ces différents thèmes, il est proposé aux ministres d'approuver le projet de communiqué final, élaboré par la Présidence à partir des contributions reçues des différentes délégations.

## **La journée du 25 novembre réunira les ministres du Développement urbain, autour de la thématique de « la ville durable et solidaire ».**

Il s'agit de faire le point sur la mise en œuvre de la Charte de Leipzig consacrée au développement urbain intégré et aux quartiers en difficulté, et de s'accorder sur le lancement d'une étape supplémentaire visant à élaborer un cadre de référence commun, par un processus collectif ouvert à l'ensemble des acteurs de la ville. Par ailleurs, la Commission présente son analyse de la dimension urbaine de la politique de cohésion pour la période 2007-2013.

Une partie de l'après-midi se déroule sous forme d'ateliers thématiques illustrant plusieurs dimensions de la ville durable et solidaire :

- formes urbaines et changement climatique,
- ville et quartiers en difficulté,
- mobilité urbaine

Les ministres sont invités à approuver le projet de déclaration finale, y compris son annexe relative au « cadre de référence pour la mise en œuvre de la Charte de Leipzig » qui propose le lancement des travaux en vue de la constitution d'un référentiel européen pour la ville durable et solidaire.

## **La journée du 26 novembre réunit conjointement les ministres de l'Aménagement du territoire et les ministres en charge de la politique de cohésion, autour du thème de « la cohésion au service des territoires ».**

Cette journée se divise en quatre sessions :

- un premier débat consacré à la cohésion territoriale, à partir du livre vert qui sera présenté par la Commission.
- un débat des ministres avec une contribution de la Commission qui présente son évaluation de l'impact des nouveaux défis sur les régions de l'UE à l'horizon 2020.
- s'agissant de l'agenda territorial, la Présidence française présente l'état des travaux qu'elle a engagés au titre de l'action 2.4, visant à contribuer aux débats sur les dossiers

communautaires les plus pertinents du point de vue de la cohésion territoriale. Les ministres sont invités à marquer leur accord sur cinq principes d'action d'ordre méthodologique animant cette démarche, puis à demander à l'Allemagne et à la France de poursuivre les travaux ainsi engagés sur l'action 2.4, afin d'y revenir lors d'une réunion ministérielle ultérieure

- dans le contexte actuel de crise financière et économique, la Commission de présente les mesures relevant de la politique de cohésion qui feront partie du plan d'action global qu'elle prévoit d'adopter le 26 novembre. Les ministres auront ainsi la possibilité d'exprimer leurs premières réactions, dont la Présidence produira une synthèse a posteriori.

# CHARTRE DE LEIPZIG SUR LA VILLE EUROPEENNE DURABLE

La Charte de Leipzig sur la ville européenne durable a été adoptée lors d'une réunion informelle des ministres du Développement urbain sous présidence allemande de l'Union européenne le 24 mai 2007 à Leipzig.

Ce document clé se base sur les résultats des présidences précédentes, notamment :

- le programme de travail de Lille en 2000 (présidence française),
- l'acquis urbain en 2004 (présidence néerlandaise),
- l'accord de Bristol en 2005 (présidence britannique).

## Deux messages principaux :

- un développement urbain durable intégré au niveau européen,
- un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés dans le contexte de l'ensemble des villes concernées.

## Le développement urbain intégré

Concernant le développement urbain durable intégré, elle souligne les aspects suivants :

- création et préservation d'espaces publics de qualité : renforcement du dialogue entre architectes, auteurs de projets d'infrastructures et urbanistes
- modernisation des réseaux d'infrastructure et augmentation du rendement énergétique : transports urbains, efficacité énergétique des immeubles existants, utilisation rationnelle des ressources naturelles et gestion économique efficace des équipements
- politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation.

## Quartiers urbains défavorisés

Pour les quartiers urbains défavorisés, elle préconise de :

- pérenniser les stratégies de mise en valeur des qualités urbanistiques : mettre le stock immobilier en conformité avec les exigences liées à la qualité architecturale et à la nécessité d'augmenter le rendement énergétique
- renforcer l'économie locale et la politique locale en faveur du marché du travail
- mener une politique active d'enseignement et de formation en faveur des enfants et des jeunes
- encourager la mise en place d'un système de transports urbains performant et à la portée de tous : réduction des répercussions négatives des transports sur l'environnement et organisation des transports de façon à mieux intégrer ces quartiers urbains dans l'armature urbaine et régionale.

Une résolution du Parlement européen du 21 février 2008 sur le suivi de l'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig exprime un soutien au processus lancé par ces deux documents.

Dans les conclusions de la présidence allemande les ministres ont convenu de coopérer étroitement en vue de l'établissement d'un rapport sur la Charte de Leipzig qui devrait être présenté à la fin de l'année 2008 par la présidence tripartite en exercice à ce moment (France, République tchèque, Suède). La France a chargé NICIS Institute de l'enquête sur les leviers de l'action publique pour la mise en œuvre de la ville durable en Europe, qui sera présentée le matin du 25 novembre 2008 à la réunion informelle des ministres européens du développement urbain.

# VERS UN REFERENTIEL DE LA VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE

## Intervention de Carlos Alberto Richa, maire de Curitiba (Brésil)

### La ville

Prix environnemental de l'ONU en 1990  
Capitale écologique du Brésil à la conférence mondiale ECO 1992

Taux de croissance annuel : 5,3% entre 1970 et 80 , 1,8% entre 1996 et 2000.  
De 150 000 habitants en 1950, la ville est passée à 1,8 million en 2008  
432 km<sup>2</sup> et 3 674hab/km<sup>2</sup>, altitude 908m  
extension nord/sud 35km, est/ouest 20km

### Région métropolitaine

4<sup>ème</sup> économie du pays, 2,7 millions d'habitants, 25 municipalités, taux de croissance annuel de 3,4%  
(moyenne de 1% dans les plus grandes régions métropolitaines du pays)

## 1/ Une politique exemplaire

Carlos Alberto Richa est considéré comme le meilleur maire du Brésil (77% des suffrages aux élections du 25 octobre 2008). Il a engagé la ville dans un projet de lien étroit entre urbanisme, environnement et transport public, projet qui a fait de Curitiba une ville modèle de développement durable depuis le début des années 70. Sa réussite tient à la qualité de sa gestion de la ville, considérée excellente, ainsi que de celle de la participation de la population qu'il a initiée.

### L'amélioration des transports publics : la priorité de son mandat

L'implantation du métro, projet prioritaire, est en débat depuis des années. Aujourd'hui, le bus intermodal à lui seul, assure 80% des déplacements. Ce système est en état de saturation et il est urgent de trouver des solutions innovantes pour éviter le recours des usagers à l'automobile. La ville de Curitiba est encore la moins polluée du pays, mais ce record dépend de la solution de désaturation des transports qui sera proposée par Richa. Maintenir l'excellence en termes de faibles taux de pollution passe donc par la rénovation du système de transport.

### Les raisons du succès

Depuis le début de son mandat actuel (4 ans), Richa a établi des valeurs éthiques, politiques et administratives qui fondent toutes les actions proposées.

- Démocratie, transparence et austérité

La rigueur financière, la réduction des dépenses courantes et la rationalisation des investissements ont permis l'accumulation de moyens fiscaux et de ressources qui ont été investis dans des ouvrages d'infrastructure sociale et urbaine (éducation, santé, habitat social, protection sociale, voirie, environnement et transport).

- Implication de tous les acteurs

Richa a ouvert le dialogue avec toutes les catégories de la population, associations d'habitants, représentants des différentes classes sociales, acteurs publics et privés, ainsi que l'ensemble des

sphères politiques. Cela lui a donné la crédibilité nécessaire pour nouer des partenariats avec la société civile, les entreprises et les ONG. La démocratisation de la gestion a été généralisée à travers les concertations publiques dans lesquelles la population vote les chantiers et les programmes qu'elle juge prioritaires pour son quartier et sa communauté. 235 audiences ont été réalisées en quatre ans d'administration, dans lesquelles les citoyens ont fait des critiques, des suggestions et des propositions, en participant directement dans l'élaboration du budget municipal

- Rapprochement entre le développement économique et la réduction des inégalités entre les secteurs et quartiers plus pauvres de la ville

Un équilibre a été obtenu grâce à une politique d'attraction d'entreprises à haute valeur technologique, au développement de la formation professionnelle et à une stratégie offensive pour localiser les investissements en périphérie, où la municipalité a concentré 70% de ses ressources.

### **Les œuvres réalisées :**

- construction de 54 équipements de santé,
- ouverture de plus de 9 000 places en crèche,
- aménagement de plus de 1 000 rues (asphaltées et dotées de trottoirs)
- première étape de la ligne verte, nouvel axe de transport public de la ville, un couloir qui associe développement économique et préservation environnementale, sur 9km.

- Education et santé

Les initiatives dans l'éducation et la santé – secteurs dans lesquels la Ville a investi au-dessus des taux fixés par la constitution fédérale – ont obtenu la reconnaissance du gouvernement central et des entités internationales.

Le système de santé de Curitiba a été signalé par la banque mondiale (BIRD) comme étant le meilleur parmi les capitales brésiliennes et l'enseignement public a obtenu du ministère de l'Education les plus forts indices dans la moyenne nationale.

Le programme « Maman curitibaine », adressé aux femmes enceintes et à leurs bébés, a reçu le prix du gouvernement pour avoir atteint les objectifs de réduction de la mortalité femme-enfant. Le programme « Eduquer en bonne santé » a été également primé par l'Unesco pour sa grande couverture sociale en associant les thèmes de l'éducation et de la santé.

- Préservation de l'environnement

La création du programme Bio-ville inclut des actions d'éducation environnementale, assainissement, réparation des cours d'eau et rivières, réserves particulières et protection environnementale, par le biais d'incitation fiscale aux propriétaires.

En juin 2005, Richa a signé à San Francisco la déclaration des villes vertes, ensemble de protocoles de l'ONU qui prévoit une série d'actions en environnement, planification urbaine, eau, énergie et transport public.

En mars 2006, Curitiba a accueilli les conférences mondiales de l'ONU sur la biodiversité et la biosécurité (COP 8 et MOP 3).

En juin 2008, Richa a été désigné à Bonn, par les maires de plusieurs pays, pour lire dans la COP 9 la « Déclaration de Curitiba », document dans lequel les villes postulent pour jouer un rôle prépondérant dans la lutte pour la préservation de la biodiversité.

## 2/ Curitiba : un cas d'école

Développement durable, capitale écologique du pays, meilleure qualité de vie, planification urbaine innovante, système de transports le plus innovant du monde, politique sociale, environnementale et économique

### Les grands points forts

- Une pensée globale dans la démarche de développement durable, rendue possible à travers la continuité politique et technique, la création des instruments de conception, de gestion et d'exécution adaptés.
- Une pensée intégrée en termes de planification urbaine, mettant en lien permanent l'urbain, les transports, l'environnement, l'économie et le développement social.
- L'invention d'un système de transport original, incluant dès le départ la mobilité et la forme urbaine.
- Une excellente politique de communication.

### Emploi

- Programmes villas de l'office

Depuis 1995 ils permettent de combiner habitation et travail dans le même bâtiment. Ceux qui ont un savoir-faire peuvent bénéficier d'une boutique au rez-de-chaussée et d'une habitation pour la famille à l'étage, dont le loyer est payé par les gains du travail proposé.

- Création de la « ligne de l'emploi » en 1997, à l'est de la ville

DCe quartier occupé par une population pauvre et sans emploi associe transports collectifs, création d'emplois et implantation d'entreprises. Ce programme concerne 18 quartiers périphériques, 780 000 habitants en bénéficient, dans des secteurs où vivaient 28 000 chômeurs. Le long de l'axe sont implantés des services de formation pour l'emploi avec les lycées des offices, le transport collectif, des villas des offices, des lotissements industriels, le recyclage des déchets, des équipements sportifs couverts, écoles, crèches, services de santé, un centre de spécialisation médicale et le centre du design. La croissance de la population le long de cet axe de l'emploi est de 2,6%/an contre 1,83 sur la ville.

### Collecte sélective et protection de l'environnement

- Séparation des ordures

Ville pilote qui sépare 13% des ordures (1<sup>ère</sup> place nationale) recyclables et biodégradables (prix de l'ONU en 1990).

- Programme "moins c'est plus" : recyclage de matériaux de construction
- Le change vert : échange d'ordures recyclables contre des paniers repas, livres et matériaux scolaires, jouets et tickets de transports.

### Tourisme

La planification urbaine est devenue une attraction touristique, les interventions urbaines sont visitées en bus touristique.

# LA DIMENSION URBAINE DANS LA POLITIQUE DE COHESION

Le document de travail de la DG Régio intitulé « Dimension urbaine des programmes opérationnels FEDER<sup>1</sup> 2007-2013 » est basé sur l'étude de l'ensemble des 316 programmes opérationnels FEDER des trois objectifs de la politique de cohésion.

Son principal objectif est d'évaluer la manière dont les principales orientations découlant du cadre légal et thématique ont été prises en considération dans les programmes. Ce document présente également des exemples en provenance de différentes régions et Etats Membres.

## Trois grands types d'actions

- les actions visant à promouvoir la cohésion interne dans les quartiers urbains défavorisés (ancien URBAN)
- les actions visant à promouvoir un développement urbain durable par rapport à des défis urbains spécifiques
- les actions visant à promouvoir un développement plus équilibré et polycentrique.

## Informations sur la gouvernance et la mise en œuvre des programmes opérationnels

- la participation des villes et des autorités locales
- la planification stratégique
- le financement des opérations dans les villes.

## Principales conclusions

- une nouvelle période avec de nouvelles opportunités pour les villes : un large champ d'action, une disponibilité des fonds accrue et l'intégration de l'initiative communautaire URBAN
- une asymétrie entre les anciens et les nouveaux Etats Membres du point de vue de la prévision d'activités urbaines et de leur gouvernance, notamment concernant les opérations « de type URBAN » et la forte tendance des nouveaux Etats Membres à réaliser des investissements sectoriels
- des enjeux de gouvernance ignorés, une participation locale limitée car la génération actuelle des programmes FEDER montre peu de signes d'une participation locale directe dans leur conception et dans leur mise en œuvre
- des améliorations à réaliser en utilisant certains éléments de façon plus approfondie (JESSICA, lien entre les programmes opérationnels, programmes de coopération) dans le phase de mise en œuvre des programmes opérationnels et dans la révision à mi-parcours
- un suivi nécessaire car cette analyse donne une image de ce qui a été programmé. La mise en œuvre fera l'objet d'une étude distincte.

---

<sup>1</sup> Fonds européen de développement régional

# LES OUTILS DE FINANCEMENT

## 1/ Dispositif « Jessica »

La Commission européenne a signé le 30 Mai 2006 un protocole d'accord avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) sur une « approche coordonnée de financement du renouvellement urbain et du développement pour la période de programmation 2007-2013 des fonds structurels communautaires ».

La Banque européenne d'investissement finance depuis longtemps déjà des emprunts aux collectivités pour le développement urbain.

La nouveauté réside dans cet accord qui vise à compléter les ressources issues des subventions européennes et nationales dans le cadre des Programmes opérationnels par un dispositif de prêts aux collectivités locales pour leurs projets de développement urbain, incluant le logement social.

Dans le cadre de cet accord stratégique, une nouvelle approche nommée Jessica (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas) consiste à financer sous forme de prêts à taux réduits les projets intégrés de développement urbain durable.

La déclaration suggère notamment que :

- les Etats Membres se dotent de cadre nationaux facilitant l'utilisation du dispositif Jessica,
- les autorités de gestion utilisent Jessica quand elles mettent en œuvre leurs programmes opérationnels
- toute révision des programmes opérationnels soit considérée comme l'occasion de consacrer une partie des crédits des Fonds structurels au développement urbain, utilisant Jessica
- les crédits du développement urbain, qu'ils proviennent des Fonds structurels ou d'autres ressources, soient mis en place de manière à tirer parti du dispositif Jessica
- les instruments d'ingénierie financière soient ajustés aux caractéristiques et au niveau de risques lié à un investissement de développement urbain durable intégré
- des campagnes publicitaires ciblées soient lancées pour mieux sensibiliser les acteurs du développement urbain au dispositif Jessica
- les Etats Membres, l'Union européenne ainsi que les institutions financières concernées mettent en œuvre un processus de suivi

## 2/ Perspectives pour l'Union pour la Méditerranée

Le but du projet « Villes et territoires méditerranéens durables » est de promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement territorial et urbain, et d'appuyer les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans la structuration des mécanismes de financement des infrastructures.

### Problématique

La maîtrise du développement urbain est un enjeu majeur pour les pays méditerranéens, qui se situe à la croisée d'enjeux globaux : échanges migratoires, développement économique, environnement, sauvegarde du patrimoine, ouverture politique.

La résolution de ces enjeux globaux appelle :

- l'émergence de nouveaux modes de gouvernance locale, plus autonomes et plus responsables
- une structuration du marché du financement des infrastructures nécessaires au développement équilibré des territoires :
  - infrastructures de transport et de communication : la connectivité entre villes, régions urbaines et rurales, et au-delà avec l'ensemble des marchés européens et mondiaux est vitale pour assurer le développement équilibré de ces régions.
  - infrastructures dans le domaine de l'énergie (réseaux électriques, distribution de gaz, énergies renouvelables) et de l'eau : elles ont un caractère structurant, crucial dans cette région où changement climatique et développement durable bouleversent les stratégies d'aménagement et d'équipement des territoires.

Face à ce double défi, la mobilisation des territoires du pourtour de la Méditerranée et de leurs acteurs est essentielle, autour d'une logique d'équipements de long terme et de développement urbain et territorial durable. C'est l'objet même du projet « Villes et territoires méditerranéens durables ».

### Le projet « Villes et territoires méditerranéens durables »

Le projet « Villes et territoires méditerranéens durables » se décline en **trois volets complémentaires** :

#### **La création d'une plateforme méditerranéenne d'appui aux politiques territoriales et urbaines**

Cette plateforme pourrait être la préfiguration d'une agence ou d'une fondation méditerranéenne pour des territoires durables

Le projet s'appuiera sur la mise en place d'une structure d'appui aux politiques territoriales articulant :

- un réseau méditerranéen d'expertise territoriale et urbaine capable d'intervenir sur des projets concrets ;
- un centre de ressource d'ingénierie territoriale destiné à diffuser les meilleures pratiques en matière d'aménagement urbain et de développement des territoires ;
- un Institut des Hautes Études de Développement et d'Aménagement des Territoires Durables Méditerranéens.

Cette structure pourrait être construite, dans le cadre d'un large partenariat, autour de la refonte du bureau de la Banque Mondiale /Villa Valmer à Marseille. Ses objectifs et ses modes de fonctionnement seront définis en étroite coopération, tant avec les voisins européens riverains de la Méditerranée, notamment l'Italie et l'Espagne, qu'avec les pays du sud et de l'est de la zone UPM.

#### **Le développement de nouveaux instruments euro-méditerranéens de financement du développement urbain et territorial, notamment pour les infrastructures**

Dans le cadre de la préparation du Sommet de Paris du 13 juillet 2008, la Caisse des Dépôts française et la Cassa depositi e prestiti (CDP) italienne ont lancé le fonds « InfraMed » pour le financement des infrastructures urbaines, de transport et d'énergie au sud et à l'est de la Méditerranée.

Nouveau véhicule d'investissement à long terme, « InfraMed » sera ouvert à d'autres investisseurs de long terme d'Europe, de Méditerranée et au-delà. Les études pour finaliser les aspects techniques et financiers sont en cours, l'objectif étant de boucler le premier tour de table et de lancer les premiers investissements dès mi-2009.

### **L'appui au développement et à la professionnalisation de la coopération décentralisée entre collectivités des deux rives**

L'objectif est de bâtir un espace commun d'étude, de réflexion et de formation sur la question territoriale, en association avec les structures italiennes et espagnoles spécialisées dans la coopération territoriale et urbaine ainsi qu'avec les pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

Le projet, qui pourrait être lancé début 2009 dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP), vise à expérimenter un dispositif articulant un réseau d'expertise, des capacités d'ingénierie, des moyens de formation et des séminaires de haut niveau au profit d'un développement urbain et territorial durable.

Le financement pourrait être assuré en grande partie par le programme IEVP, sur une période de deux ans. Aux termes de ces deux années, une évaluation sera menée avec les partenaires du sud, qui permettra de valider le bien fondé de la démarche et de la pérenniser.

Une structure de préfiguration pourrait être mise en place (Secrétariat conjoint, Comité de pilotage, Comité scientifique), associant quelques grandes personnalités des deux rives : grands élus, économistes, urbanistes et architectes de renom, Commission européenne, BEI, la DIACT et de grandes institutions financières publiques actives dans le champ de l'aménagement territorial et urbain comme la Caisse des dépôts et de gestion du Maroc.

L'un des objectifs est de mettre en place les modes de gouvernance permettant aux pays partenaires méditerranéens et aux différents niveaux d'action (local, régional, national, européen) d'être pleinement associés à la démarche.

La Caisse des Dépôts et la DIACT, ont déjà associé à leur projet :

- La Casa depositi e prestiti italienne ;
- La ville de Marseille ;
- La Caisse des dépôts et de gestion du Maroc ;
- L'Agence Française de Développement (AFD) ;
- L'IHEDAT ;
- La Banque Mondiale ;
- L'Institut de la Méditerranée ;
- FORMEZ (Italie), etc.

L'ensemble des acteurs concernés (États, villes des deux rives, experts de l'aménagement territorial et urbain, investisseurs de long terme publics et privés, bailleurs bilatéraux et multilatéraux, collectivités territoriales locales et régionales, associations) et, bien sûr, la Commission européenne, sont invités à s'associer plus étroitement au projet.

# TROIS THEMES ILLUSTRATIFS DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VILLE DURABLE

## 1/ Atelier « formes urbaines et lutte contre le changement climatique »

### Pour un urbanisme des circuits-courts (David Mangin, architecte-urbaniste)

#### Trois scénarios actifs

#### L'urbanisme du réel

Il représente l'héritage de l'urbanisme dédié au tout automobile qui, de rocade en radiales, de Houston à Pékin, structure et maille progressivement les agglomérations en secteurs étanches et en addition d'environnements sécurisés, tous programmes confondus (parcs résidentiels, touristiques, tertiaires, commerciaux, etc.). Ce système existe et reste très prégnant malgré Kyoto et le Grenelle Environnement français.

#### L'urbanisme du fantasme

Il se donne comme objectif vertueux une (re)composition de la ville à partir des transports en commun et des corridors verts ou bleus. Ce modèle, largement inspiré des villes nouvelles scandinaves d'après-guerre, figure comme un horizon nécessaire pour les nouveaux projets d'extension mais nécessite une forte dédensification et (re)densification de la ville actuelle, ce qui implique expropriations et démolitions.

#### L'urbanisme du possible

Il peut se définir comme la poursuite en cours de projets urbains et territoriaux qui introduisent dans la ville réelle des déplacements doux. L'objectif est de limiter l'espace de la voiture et de desservir les exclus de l'automobile.

Ce scénario s'accompagne de :

1/ « **La ville passante** » qui, à l'opposé de la ville des environnements fermés, permet l'accès aux services quotidiens (écoles, stations de transport en commun, commerces) par des déplacements doux (marche à pieds, vélo), économes en énergie.

2/ **l'exigence de circuits-courts** : face à l'accélération des estimations les plus pessimistes, il faut accélérer les politiques de recyclage et de circuits-courts : l'eau, l'agriculture, l'industrie et les matières premières.

- L'eau nous interroge évidemment comme ressource raréfiée à économiser et recycler. Elle devient fil conducteur de la toiture au trottoir ou au réservoir. L'eau, c'est aussi le loisir et surtout une ressource nourricière. Mais c'est aussi les crues et la montée des eaux qui engagent de nouvelles typologies de construction, des reconversions, voire des déplacements de sites urbanisés.

- Ces dernières décennies, on a parlé successivement de campagne, d'environnement, d'espaces ouverts, d'espaces verts, de Nature, d'agriculture périurbaine. Là aussi, les choses se précipitent. De nombreux débats ont lieu aujourd'hui autour de l'autosubsistance des pays et des circuits-courts pour desservir les grandes villes. Ainsi, il semble que l'avenir des villes ne se joue plus dans le désir de « la ville à la campagne » mais dans la nécessité de « l'agriculture en ville ». Les nouvelles politiques agricoles communes (PAC) devront sans doute accompagner une redistribution des territoires agricoles entre des bassins de productions de masse et des exploitations agricoles et horticoles à forte valeur ajoutée.
- L'industrie lourde elle-même doit mutualiser matières premières, matières recyclées et ressources énergétiques. Cela a pour conséquence des rapprochements inédits entre certaines usines propres comme le montre le site Kalundborg au Danemark où cinq usines (raffinerie, chimie, plâtre, et produits chimiques et centrale thermique) assurent 19 échanges de recyclage et d'énergie entre elles.

## 2/ Atelier « ville et quartiers en difficulté »

Les quartiers en difficulté sont aussi, on l'oublie trop souvent, le creuset du renouvellement de nos villes. Les défis qu'ils posent ne sont que les symptômes exacerbés de questions traversant l'ensemble de notre société. Et les réponses qui s'y inventent préfigurent souvent les développements des politiques à venir.

Les trois composantes de ces territoires – les lieux, les personnes, et les institutions et les politiques qu'elles portent (le « place, people, policies » des anglo-saxons) – offrent un potentiel considérable d'expérimentation d'une politique de développement durable et solidaire pour toute la ville, pour peu qu'on les envisage dans leurs articulations.

Plusieurs questions se posent :

- **Dans quelle mesure les mutations souvent rapides de ces territoires offrent-elles l'opportunité d'en améliorer l'environnement physique tout en relevant les défis du changement climatique ?**

La mise en place de stratégies gagnant-gagnant permettraient par exemple d'alléger les charges énergétiques des publics les plus défavorisés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, de promouvoir l'usage des transports publics et des alternatives à l'automobile tout en désenclavant les quartiers, de promouvoir la qualité architecturale en contenant les coûts pour les habitants.

- **Comment mettre à meilleur profit la diversité des habitants de ces quartiers ?**

Le dynamisme, la jeunesse et la diversité des habitants de ces quartiers représentent un atout majeur pour aider les villes à répondre aux enjeux économiques, démographiques, culturels d'aujourd'hui. Pourtant, la réalisation de ce potentiel bute sur de nombreux obstacles questionnant les politiques publiques. Quelles politiques éducatives spécifiques en direction des enfants et des jeunes des quartiers ? Quelles formations pour leur faciliter l'accès à l'emploi ? Comment la question du genre est-elle prise en compte, quel rôle spécifique jouent les femmes dans les quartiers ? En quoi la diversité culturelle des habitants des quartiers peut-elle être un atout dans la mondialisation ? Que sait-on des trajectoires individuelles des habitants des quartiers, et notamment, en quoi ces territoires jouent-ils un rôle intégrateur pour les nouveaux arrivants, mais aussi offrent-ils les possibilités d'une seconde chance pour les plus exclus ?

- **Quel bilan tirer des actions innovantes mises en œuvre dans ces quartiers, et de la pertinence de leur généralisation ?**

Pour répondre aux besoins de ces quartiers de façon globale, l'action publique a souvent dû innover dans de multiples domaines. Par exemple, elle a dû instaurer un dialogue avec les acteurs économiques afin d'attirer les entreprises dans les quartiers. Dans le domaine financier, des outils tels que les fonds de développement urbain ont permis d'associer les investisseurs privés aux projets publics. De nouvelles compétences, voire de nouveaux métiers, ont émergé dans le champ de la conduite de projets et de l'animation de politiques locales. De nouvelles formes de gouvernance sont apparues, reposant sur la contractualisation et la transversalité, la prise en compte du tissu associatif et des réseaux informels de solidarité, la participation citoyenne.

### **3/ Atelier « mobilité urbaine »**

#### **Ville et mobilité, un couple infernal ? (Marc Wiel, ingénieur-urbaniste)**

##### **Quand liberté de se déplacer et liberté de s'implanter interfèrent.**

Les règles d'organisation de la morphologie urbaine (densité, mixité, polarité) et celles des conditions de la mobilité (vitesse, tarifs, pénibilité) ne sont pas indépendantes et toutes deux contribuent, chacune à leur façon, à plus ou moins favoriser les échanges sociaux ou économiques qui font la richesse de tout regroupement humain, et à influencer sur les choix de localisation des ménages et des entreprises. Notre système de valeur qui inspire tant les règles de localisations que celles qui encadrent la possibilité de nous déplacer accordent toutes deux une grande importance à la liberté individuelle.

Mais ces libertés (de se mouvoir, de se localiser) peuvent interférer entre elles et, dans certains cas extrêmes, rentrer en conflit. Pour « négocier » leur collaboration optimale il est nécessaire de raisonner en distinguant à la fois des « niveaux territoriaux » et des « configurations urbaines » différentes.

##### **La mobilité, matrice de niveaux territoriaux toujours distincts des périmètres institutionnels.**

Le chrono aménagement (donner autant d'importance au temps qu'à l'espace dans les règles de la gestion urbaine) doit permettre de dépasser les difficultés de communication entre les disciplines qui traitent chacune de la mobilité et de l'agencement urbain et pour cela il convient de considérer la mobilité non comme une mais multiple, et que ses diverses composantes constituent précisément la matrice d'élaboration de différents niveaux territoriaux qui ne coïncident plus avec des limites institutionnelles. Pour parvenir à éclairer cette question, il convient de catégoriser les mobilités ou les interactions sociales à partir des transformations que nous observons qu'elles provoquent sur l'espace, de ce qui fait que les localisations des ménages ou des entreprises se concentrent, se déconcentrent ou s'éparpillent. Et ceci nous conduit à distinguer trois grandes catégories de mobilité : la mobilité de proximité, d'agglomération, ou métropolitaine.

##### **La notion de cohérence entre transport et urbanisme s'élargit.**

L'enjeu de conditions suffisantes mais non excessives de la mobilité de proximité sera la possibilité de construire des « espaces communs » (des lieux mais aussi des équipements publics) diversifiés socialement et fonctionnellement, accessibles à tous, et non subordonnés à l'emprise exclusive des investisseurs économiques (par exemple de la grande distribution). Les moyens utilisés pour cela dans le domaine de la mobilité seront la lenteur des flux automobiles, et la facilité

des recours aux modes doux. Dans celui de l'aménagement ce sera une densité et une taille des unités de voisinage, suffisantes pour garantir l'urbanité des lieux, c'est-à-dire la coexistence des différences de toutes natures. La « mixité sociale » mérite mieux que d'être considérée comme une façon de contraindre les institutions locales à se partager les ménages les plus démunis. A ce niveau territorial, elle devra surtout être mise au service d'une volonté d'intégration des diverses composantes de la société, alors qu'au niveau d'agglomération sa signification sera surtout d'éviter l'inégalité en matière de mobilité résidentielle et ses conséquences sur les temps de trajets et les coûts immobiliers.

### **Des compromis différents selon les configurations urbaines.**

Mais nous devons également croiser la définition des compromis à réaliser entre liberté de circuler et liberté de nous localiser avec les configurations urbaines. En effet, les problèmes à résoudre ne se présentent pas identiquement selon l'histoire antérieure de chaque région urbaine. Nous pouvons grossièrement distinguer trois cas de figures. Le cas des grandes agglomérations, voire très grandes agglomérations, celui des régions urbaines constituées de villes moins importantes mais relativement proches, et celui des zones moins peuplées où l'urbanisation est moins avancée.

Dans le cas de grande voire très grande agglomération, les difficultés sociales culminent du fait de la tendance au blocage de la mobilité résidentielle. Elles exigent des investissements publics dans le logement comme dans les transports collectifs d'autant plus importants. La performance environnementale n'est pas garantie par le supplément de densité si nous tenons compte de l'attractivité touristique supérieure et de la plus grande propension de leurs habitants à eux-mêmes faire plus de tourisme hors de leur agglomération de résidence.

Les régions urbaines constituées d'un réseau d'agglomérations de taille intermédiaire peuvent prétendre aux performances des plus grandes agglomérations sans en subir certains des inconvénients sociaux ou environnementaux. Mais elles sont plus vulnérables à une périurbanisation accélérée doublée d'une tendance croissante des couples de deux actifs à ne pas travailler dans la même agglomération. Le mélange des mobilités métropolitaines et d'agglomération créera des situations récurrentes d'encombrement qui appelleront des politiques plus rigoureuses pour limiter les trafics routiers sans altérer l'accessibilité à l'emploi.

Les régions de plus faible densité peuvent moins facilement recourir aux transports collectifs tout en étant fort dépendantes économiquement du transport routier. Elles devront plus naturellement s'orienter vers des solutions moins onéreuses pour les finances publiques comme le covoiturage ou bénéficier d'une péréquation des ressources d'autres territoires, pour encaisser les restrictions à l'usage de la voiture qu'impliqueront les contraintes environnementales et le renchérissement du coût de l'énergie.

### **Une adaptation progressive à conduire suivant des démarches pragmatiques.**

Les défis urbains de demain combinent étroitement plusieurs dimensions qui font apparaître les risques d'effets pervers de toute approche trop simpliste. Les situations de départ de chaque pays européen sont différentes de même que leur diversité culturelle qui rend plus ou moins faciles des adaptations comportementales. Mais nous voyons se dessiner une problématique d'ensemble qui laisse penser qu'il serait fort utile de considérer les initiatives de chaque ville comme autant d'expérience à évaluer ensemble pour en retirer les meilleurs enseignements quant à leur efficacité eu égard au financement public mobilisé. Il ne s'agit moins de partager une culture urbaine commune (puisqu'elle est déjà commune) qu'une compréhension plus approfondie de ce qui fait que telle mesure a ou n'a pas d'effet suivant le contexte, ou aura ou n'aura pas d'effet pervers dans un autre domaine. Cela permettrait d'accélérer notre capacité à évaluer la performance des villes de façon intersectorielle.

# ANNEXES



# CV de Mme Christine Boutin

## Ministre du Logement et de la Ville

Née le 6 février 1944 à Levroux (Indre)  
Mariée avec Louis Boutin (1967)  
Trois enfants : Loïc, Armelle, Pierre-Yves



### Parcours

Lycée Balzac de Tours, faculté de Droit de Paris  
1964/1969 : bureau des relations extérieures du CNRS  
1973/1979 : adjointe au chef de service du secrétariat du Directeur Général de la Caisse nationale du Crédit agricole  
1979/1986 : journaliste au mensuel « Dossier familial » du Crédit agricole

### Carrière politique

- Ministre du Logement et de la Ville – depuis le 18 mai 2007
- Présidente du FORUM des Républicains Sociaux, parti fondateur et associé à l'UMP depuis 2002, créé en mars 2001
- Conseiller politique de Nicolas Sarkozy – depuis décembre 2006
- Conseiller exécutif de l'UMP – depuis 2002
- Candidate à l'élection présidentielle de 2002
- Député UMP de la X<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines - depuis 1986. Réélections : 1988, 1993, 1997 et 2002
- 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil général en charge du développement économique, de l'agriculture et du tourisme - depuis 1994
- Conseiller général des Yvelines (canton de Rambouillet) - depuis 1982
- Premier adjoint au maire de Rambouillet – de 1983 à mars 2001
- Maire d'Auffargis – de 1980 à 1983
- Conseiller municipal – à partir de 1977

### Responsabilités particulières

#### A l'Assemblée nationale

- Membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales
- Membre titulaire de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN
- Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH)
- Rapporteur du projet de loi instituant le Droit Au Logement Opposable (DALO) et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale – fév. 2007
- Vice-président de la Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux droits des malades et à la fin de vie - 2004
- Rapporteur du projet de loi portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité (RMA) - 2003
- Rapporteur pour avis du projet de finances pour 2003 sur le budget de l'action sociale, de la lutte contre l'exclusion et de la ville - avis sur le RMI - 2002
- A l'initiative d'un colloque sur le Dividende Universel à l'Assemblée nationale - juin 2004
- A l'initiative des Premières Rencontres parlementaires sur la prison – déc. 2004
- Présidente du groupe d'études sur les conditions carcérales et les prisons

- Vice-présidente du groupe d'études sur les applications des biotechnologies en génétique et problèmes éthiques
- Vice-présidente du groupe d'études sur l'intégration des personnes fragilisées
- Vice-présidente du groupe d'études sur les sans abri
- Vice-présidente du groupe d'amitié entre la France et la Croatie
- Vice-présidente du groupe d'amitié entre la France et les Etats-Unis
- Vice-présidente du groupe d'amitié entre la France et le Togo
- Membre des groupes d'amitié ou des groupes d'études à vocation internationale entre la France et les pays suivants : Afrique du sud - Argentine - Autriche - Bénin - Cambodge - Congo (République du) - Équateur - Israël - Liban - Madagascar - Maurice - Québec - Slovaquie (Rép.) - Soudan - Turquie - Vatican
- Vice-présidente de l'Assemblée Internationale des Parlementaires de langue française (sous la dernière législature)
- Membre de la Commission d'enquête parlementaire sur les sectes, de juillet 1995 à janvier 1996
- Membre de la mission d'information sur le service national - 1995 – 1996
- Membre de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons, de fév. à juill. 2000
- Membre de la mission de bioéthique, de mai 2000 à juin 2001 et depuis, de la Commission spéciale sur la bioéthique

#### Dans les Yvelines

- Membre du bureau du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, depuis 1985
- Fondatrice de l'« Alliance pour les Droits de la Vie »
- Membre de l'association parlementaire abolitionniste
- Membre du conseil supérieur de l'adoption de 1988 à 1993
- Vice-présidente du CNID (Centre National d'Information sur la Drogue) depuis 1998
- Consultant auprès du Conseil pontifical pour la famille depuis 1995
- Marraine d'Illata, Centre d'accueil et de lutte contre les mutilations génitales féminines en région Afar d'Ethiopie

## **Publications**

- *Christine BOUTIN - Je ne suis pas celle que vous croyez* - Editions First – nov. 2006
- *Pour sortir de l'isolement, un nouveau projet de société - Rapport au Premier ministre* – La Documentation Française – oct. 2003
- *Rapport sur le projet de loi portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité (RMA)* – Assemblée nationale, N°1216 – nov. 2003
- *Avis sur le projet de loi de finances pour 2003 – Affaires sociales, travail et solidarité : action sociale, lutte contre l'exclusion et ville* (Assemblée nationale, N°0257 – octobre 2002)
- *L'Embryon citoyen* - Éditions Le Sarmant – mai 2001
- *Les larmes de la République* - Éditions Plon – sept. 1999
- *Le mythe bioéthique* - Éditions Bassano – ouvrage collectif – sept. 1999
- *Le « mariage » des homosexuels ? Cucs, Pic, Pacs et autres projets législatifs* - Éditions Critérim – 1998
- *Oser la famille - 40 propositions du groupe parlementaire du même nom, pour une nouvelle politique familiale* – 1997
- *Pour la défense de la vie* - Éditions Téqui – 1994
- *L'enfant et la télévision - Rapport de l'Assemblée nationale* – 1994
- *Une éthique sans citoyen* - Éditions universitaires – 1992

# CV de Mme Fadela Amara

**Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, auprès  
de la Ministre du Logement et de la Ville**



Née en 1964 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

## Cursus

- CAP d'employée de bureau
- Docteur honoris causa de l'Université Libre de Bruxelles
- Docteur honoris causa de l'Université de Manchester

## Carrière

Initiatrice du Tour de France de l'association Ni putes Ni soumises, en 2003

## Fonctions électives

Conseillère municipale de Clermont-Ferrand, depuis 2001

## Autres fonctions

- Présidente de l'association Ni putes, Ni soumise (NPNS), depuis 2003
- Présidente de la fédération nationale des maisons des potes (FNMP), depuis 2000
- Membre du collège de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), depuis 2005
- Membre de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, depuis 2002
- Membre du comité de parrainage de la Coordination française pour la décennie de la culture de paix et de non-violence
- Militante à SOS Racisme, depuis 1986.

## Derniers ouvrages parus

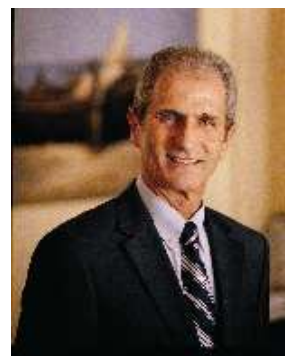
- *Jamais soumis, jamais soumise* (avec Albert Jacquard), éditions Stock, 2007
- *La Racaille de la République* (avec Mohammed Abdi), éditions Le Seuil, 2006
- *Ni pute ni soumise* (avec Sylvia Zappi), éditions La Découverte, 2003.



## CV de M. Hubert Falco

**Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire**

**Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire**



Né le 15 mai 1947 à PIGNANS

3 enfants

Chef d'entreprise (P.M.E.)

Chevalier du Mérite Agricole

### Carrière politique

1971	Elu Conseiller Municipal à Pignans
1983	Elu Maire de Pignans
1985	Elu Conseiller Général du Var
1985 - 1994	Président de la Commission Agriculture et Forêt du Conseil Général
1988	Elu Député du Var
1988	Elu Vice-Président du Conseil Général du Var
1989	Réélu Maire de Pignans
1990 - 1994	Trésorier de l'Association des Maires de France
1990 - 1994	Président du Service Départemental d'Incendie du Var
1992	Réélu Conseiller Général du Var
1993	Réélu Député du Var
1993 - 1994	Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale
1994	Elu Président du Conseil Général du Var
1995 (juin)	Réélu Maire de Pignans
1995 (septembre)	Elu Sénateur du Var Rapporteur de la commission des Affaires Etrangères de la Défense et des Forces Armées pour la section Air
1996	Juge titulaire à la Cour de Justice de la République
1996	Juge suppléant à la Haute Cour de Justice de la République

1997	Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne
1997 (octobre)	Elu Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Développement du Centre-Ouest Var
1998 (mars)	Réélu Conseiller Général du canton de Besse Réélu Président du Conseil Général du Var
1998 (juin)	Réélu Président du Syndicat Mixte d'Etude et de Développement du Centre-Ouest Var
1998 (septembre)	Réélu Juge titulaire à la Cour de Justice de la République Réélu Juge suppléant à la Haute Cour de Justice de la République
1998 (octobre)	Réélu Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne
2001 (mars)	Réélu Président du Conseil Général du Var
2001 (mars)	Elu Maire de Toulon
2002 (février)	Elu Président de Toulon Provence Méditerranée
2002 (juin)	Nommé Secrétaire d'Etat aux Personnes âgées par Jean Pierre Raffarin, Premier Ministre de Jacques Chirac
2004 (mars)	Nommé Ministre délégué aux personnes âgées par Jean Pierre Raffarin, Premier Ministre de Jacques Chirac
2004 (septembre)	Réélu Sénateur du Var Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
2004 (octobre)	Démission du gouvernement
2008 (mars)	Réélu maire de Toulon dès le premier tour (avec 65,2% des voix)
2008 (mars)	Nommé Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire par François Fillon, Premier Ministre de Nicolas Sarkozy.
2008 (avril 2008)	Démission de son mandat de sénateur.

# CV de Mme Danuta Hübner

**Professeur Danuta Hübner**  
**Membre de la Commission européenne**



## Données personnelles

Nationalité polonaise  
Née le 8 avril 1948 à Nisko (Pologne)  
Deux filles: Ewa et Karolina

## Parcours et carrière universitaires

2008            Doctorat honoraire en Sciences politiques, Università degli Studi, Camerino, Italy  
2007            Doctorat honoraire, Université d'économie nationale et mondiale, Sofia, Bulgarie  
2005            Diplôme honoraire de droit, Sussex University  
1992            Titre de professeur en sciences décerné par le président de la République de Pologne  
1991-1994     Directeur adjoint, Institut pour le développement et les études stratégiques, Varsovie  
1988-1990     Boursière Fulbright, University of California, Berkeley  
1981-1987     Directeur adjoint, Institut de recherche sur les pays en développement, Warsaw School of Economics, Varsovie  
1980            Diplôme postdoctoral en relations commerciales internationales, Warsaw School of Economics, Varsovie  
1974            Doctorat en économie, Warsaw School of Economics, Varsovie  
1974            Visiteur universitaire, Centre for European Studies, University of Sussex  
1970            Visiteur universitaire, Universidad Autónoma, Madrid Depuis  
1971            Professeur à la Warsaw School of Economics (actuellement en disponibilité)  
1971            MSc en économie, Warsaw School of Economics (École centrale de la planification et de la statistique)

## Parcours professionnel

Depuis le 1er mai 2004        Membre de la Commission européenne, Bruxelles

2003-2004     Ministre des affaires européennes, Pologne  
2001-2003     Chef de bureau au comité pour l'intégration européenne et secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères de la Pologne  
2000-2001     Secrétaire générale adjointe et secrétaire exécutive, Commission économique des Nations unies pour l'Europe, Genève  
1998-2000     Secrétaire exécutive adjointe, Commission économique des Nations unies pour l'Europe, Genève  
1997-1998     Chef de la Chancellerie du président de la République de Pologne, avec rang de ministre  
1996-1997     Plénipotentiaire du gouvernement pour la création du comité pour l'intégration européenne (KIE), puis secrétaire du KIE avec le rang de secrétaire d'État et chef du bureau du comité pour l'intégration européenne (UKIE)  
1995-1996     Négociatrice principale pour l'adhésion à l'OCDE  
1994-1996     Sous-secrétaire d'État, ministère de l'Industrie, Pologne

## Activités paraprofessionnelles

- Membre de la Commission sur la croissance et le développement, sous les auspices de la Banque mondiale
- Membre du comité scientifique de «Bank and Credit», magazine mensuel polonais
- Présidente d'honneur du comité éditorial du magazine polonais «Euroregiony», publié à Katowice
- Membre du comité éditorial du bimensuel économique polonais «Nowe Życie Gospodarcze» (Nouvelle vie économique)
- Membre de l'association «MOST» de lutte contre l'exclusion sociale des personnes atteintes de troubles psychiatriques, Bydgoszcz
- Membre honoraire de l'Association soroptimiste internationale «Dom Polski» de Pologne, Varsovie
- Membre du conseil d'administration, Policy Network and Communications Ltd., Londres
- Membre du comité consultatif, Global Public Policy Institute, Berlin
- Membre du comité consultatif de la Fondation BELA, Berlin

## Fonctions dans des établissements d'enseignement

- Membre du conseil directeur de l'Institut polonais d'oncologie, Varsovie
- Présidente du conseil directeur de l'Institut de management, Varsovie
- Membre du conseil scientifique de l'Institut vétérinaire de l'État, Pulawy
- Membre du conseil scientifique de l'Institut central des mines, Katowice
- Membre du conseil directeur de l'Académie européenne des affaires pour les entreprises, Varsovie
- Membre du comité des sciences économiques de la Polish Academy of Sciences (2007-2010), Varsovie
- 1998-2001 Conseiller économique du président de la République de Pologne
- 1996-1998 Membre du conseil scientifique de l'Institut des sciences économiques de l'Académie polonaise des sciences
- 1995-1997 Membre du Conseil national de la statistique de Pologne
- 1994-1997 Rédactrice en chef du mensuel polonais «Gospodarka Narodowa»
- 1994-1995 Conseillère du vice-premier ministre et du ministre des finances
- Coauteur du programme gouvernemental «Une stratégie pour la Pologne»
- 1992-1996 Présidente du Conseil de la planification sociale, Bureau central de la planification
- 1991-1997 Rédactrice en chef adjointe du bimensuel polonais «Ekonomista»
- 1987-1996 Membre du comité exécutif de l'Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement, Genève.

# CV de M. Carlos Alberto Richa

## Maire de Curitiba (Brésil)

Né le 29 juillet 1965 à Londrina (Paraná, Brésil)  
Parents : José Richa et Arlete Vilela Richa  
Marié à Fernanda Bernardi Vieira Richa  
Enfants : Marcelo, André et Rodrigo



### Formation

- Etudes supérieures : Ingénierie civile à l'Université catholique du Paraná (Curitiba, Paraná, Brésil)
- Etudes secondaires : Collège Bom Jesus (Paraná, Brésil)
- Etudes élémentaires : Ecole primaire Hugo Simas (Londrina, Paraná, Brésil)

### Mandats dans le secteur public :

- 1992 Candidat au poste de conseiller municipal, à temps partiel pour l'année 1992
- 1995 Elu au poste de Représentant d'Etat (obtention de 22 000 votes)
- 1998 Réélu au poste de Représentant d'Etat (obtention de 44 838 votes)
- 2000 Elu au poste d'Adjoint au Maire de la municipalité de Curitiba (Paraná, Brésil)
- 2001 Secrétaire municipal des Travaux publics de Curitiba (de janvier à octobre)
- 2002 Candidat au poste de gouverneur de l'Etat de Paraná en tant que membre du parti social-démocrate brésilien, PSDB (obtention de 888 796 votes)
- 2003 Elu au poste de Président du PSDB, Paraná (Brésil)
- 2004 Elu au poste de Maire de la municipalité de Curitiba (obtention de 494 440 votes)
- 2007 Vice-président du Front national des maires de la région sud
- 2008 Réélu au poste de Maire de la municipalité de Curitiba (obtention de 778 514 votes, soit 77,27 %)

### Titres / Hommages :

- 2006 / 2008 « Maire ami des enfants » (Abrinq / Unicef)
- 2007 « Citoyen d'honneur de Londrina »
- 2007 / 2008 « Meilleur maire du Brésil », prix attribué par l'Institut Brasmarket, le journal DCI et le portail IG
- 2007 / 2008 « Meilleur maire du Brésil », prix attribué par l'Institut Datafolha (selon les résultats de quatre sondages)

### Parcours de Beto Richa

Né le 29 juillet 1965 à Londrina, au nord de Paraná. Beto Richa, comme on le surnomme, est le cadet d'une famille de trois enfants dont le père est José Richa (ancien gouverneur de Paraná de 1983 à 1986) et la mère Arlete Vilela Richa.

Descendant d'immigrants libanais, Beto Richa passe son enfance entre Londrina et Brasilia. A Londrina, il commence ses études élémentaires à l'école primaire publique Hugo Simas. Adolescent, il déménage à Curitiba, où il suit ses études secondaires au collège Colégio Bom Jesus. Beto Richa obtient son diplôme d'ingénieur civil à l'Université catholique de Paraná (PUC-PR).

Il épouse une avocate, Fernanda Bernardi Vieira Richa. Trois enfants naissent de cette union : Marcelo, André et Rodrigo. Trouvant de l'inspiration dans le parcours politique réussi de son père

(qui a également occupé deux mandats en qualité de membre du Congrès, a été élu maire de Londrina et sénateur), Beto Richa fait son entrée dans la vie publique à l'âge de 29 ans.

Sa carrière politique débute en 1994, lorsqu'il est élu représentant d'Etat par l'obtention de 22 000 votes. Quatre ans plus tard, il est réélu avec le double de ces votes. Au cours de ses deux mandats à la Chambre législative, Beto Richa fait voter de nombreux projets de loi, dont une grande majorité est approuvée – contribuant dès lors à l'amélioration des conditions de vie d'un grand nombre de familles vivant à Paraná.

Certaines de ces lois sont plus importantes que les autres et servent d'exemples pour les projets de loi à appliquer dans le reste du pays. A titre d'exemple, on peut citer la loi qui garantit le versement d'une indemnité aux familles d'anciens détenus politiques. Une autre loi importante est celle qui contraint les établissements financiers à installer des caméras vidéo et des systèmes de contrôle dans les guichets automatiques de billets, outre la mise en poste d'un agent de la sécurité pendant les heures d'ouverture quotidiennes.

Il est également l'auteur de la loi qui instaure le Fonds d'Etat pour la prévention de la toxicomanie (Funpred). Beto Richa approuve en assemblée plénière plus de 20 projets seulement au cours de son second mandat, lesquels sont par la suite transformés en lois.

Toujours en qualité de législateur d'Etat, Beto Richa agit en tant que membre des Commissions permanentes de la Chambre législative. Il devient vice-président de la Commission des Finances et membre des Commissions de la Constitution et de la Justice, des Travaux publics, du Transport et de la Communication, ainsi que des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté. Il est également membre remplaçant des Commissions du Tourisme et de la Santé publique.

Reconnu par plusieurs groupes politiques, Beto Richa est choisi parmi 2 000 candidats pour l'élection au poste d'adjoint au maire. Elu, il est mis en charge, lors la première année de son mandat, du Service municipal des Travaux publics.

Beto Richa ouvre les portes de son bureau de l'Hôtel de Ville aux habitants des 75 quartiers de Curitiba, afin d'accueillir leurs suggestions et entendre leurs critiques. En 2002, il se présente en tant que candidat à l'élection du gouverneur de l'Etat de Paraná pour le parti social-démocrate brésilien (PSDB) et obtient 888 796 votes.

L'année suivante, il reprend les fonctions d'adjoint au maire de la municipalité de Curitiba.

En 2004, à l'âge de 39 ans, Beto Richa est élu maire de la ville par l'obtention de 494 440 votes.

En 2008, il est réélu à cette même fonction en obtenant 778 514 votes, soit 77,27 % des suffrages.